BULLETIN DE LIAISON des
SYLVICULTEURS BRETONS

n°84 / Décembre 2017

CNPF Centre Régional de la Propriété Forestière BRETAGNE-PAYS DE LA LOIRE

Centre Régional de la Propriété Forestière de Bretagne-Pays de la Loire

Sommaire

Peuplements mélangés (1ère partie)

Concevoir son projet de plantation p. 2-3

Interview

Jacky PALLU

A la recherche d'un équilibre sylvo-cynégétique p. 4

Contrat d'Objectifs et de Performance 2017-2021

Des objectifs ambitieux au service de la forêt privée p. 5

La tempête de 1987 : 30 ans après

Les enseignements d'une catastrophe p. 6

Vente de bois

Cours des bois 2017 p. 6

Brèves p. 7

Réunions forestières

Programme 2018, pour la Bretagne p. 8

ÉDITORIAL

FORESTIERS ET CHASSEURS DOIVENT DIALOGUER

Chasse et forêt sont affaires de passionnés et le sujet de l'équilibre forêt-gibier est souvent sensible.

C'est pourquoi le prix « Les Honneurs de la Chasse Laurent Perrier Groupama », remis conjointement au CRPF et aux chasseurs des Côtes d'Armor lors du Game Fair (salon national de la chasse) le 25 juin dernier en Sologne est une excellente nouvelle (page 7).

Il montre que ces deux acteurs majeurs du monde rural sont capables de dialoguer et de réfléchir ensemble dans le cadre d'une méthode pragmatique. Celle-ci consiste dans un premier temps à effectuer un état des lieux de l'équilibre sylvo-cynégétique sur la base d'indicateurs simples et validés par les deux partenaires. Ensuite, chasseurs et forestiers se fixent un objectif partagé sur un territoire identifié. Enfin, ils se donnent les moyens d'atteindre cet équilibre par des mesures concrètes, tant cynégétiques que sylvicoles.

C'est simple, mais efficace. Cette méthode, testée avec réussite sur plusieurs massifs forestiers des Côtes d'Armor, a permis d'apaiser des tensions souvent liées au manque d'un cadre de discussion plus qu'à une réelle incompatibilité d'objectifs. Elle nécessite néanmoins une véritable volonté de dialogue de part et d'autre et le strict respect des trois étapes décrites ci-dessus.

Dans cet esprit, le CRPF participe aussi à une expérimentation en cours dans le massif de Bercé (Sarthe), autre occasion de mener un dialogue constructif entre les différentes parties.

Des signes positifs sont adressés aujourd'hui par les chasseurs de Bretagne et nous en voulons pour preuve l'expression du Président DOUARD, Président de la FDC d'Ille-et-Vilaine -et de Bretagne- dans un récent Editorial de Chasser en Ille-et-Vilaine au sujet du chevreuil : « Il nous faudra définir un nouveau process tant par rapport à la répartition territoriale que par rapport à la problématique sylvicole ». Avec une telle perspective, la prise en compte des constats de terrain et l'action des partenaires, nous pouvons tendre vers cet équilibre forêt-gibier. Les enjeux sont de taille. Si nous n'y parvenons pas, nous ne pourrons pas renouveler nos peuplements forestiers dans des conditions économiques satisfaisantes. Or le renouvellement de la forêt privée, 90 % de la surface forestière bretonne, est un enjeu majeur. Toute une filière, créatrice d'emplois et de richesses non délocalisables, en dépend.

Antoine d'AMÉCOURT

Guy de COURVILLE

Président et premier Vice-Président du CRPF de Bretagne-Pays de la Loire
Propriétaires forestiers en Pays de la Loire et Bretagne

Retrouvez le programme des réunions forestières Bretagne - Pays de la Loire 2018
dans le dépliant joint avec son coupon d'inscription

La gestion des peuplements mélangés

1ère partie : concevoir son projet de plantation

Création de boisements mélangés : choisir le bon dispositif

Lors d'une plantation, le mélange des essences entre elles, dans une même parcelle de gestion, consiste à introduire plusieurs essences au sein d'un même peuplement et à les conduire ensemble.
Utilisé avec discernement, il offre des avantages en matière de résistance des peuplements aux divers aléas (climatiques, sanitaires, risques économiques…).
Cette option induit une gestion plus fine que la plantation pure, mais quasiment pas de surcoûts à l'installation. Sa mise en place réclame une réflexion préalable sur l'objectif recherché et exige une stratégie bien établie sur la manière de les implanter et de les conduire dans la durée.

Règles d'or pour pérenniser un mélange :

• associer des essences capables de cohabiter dans la durée

Il convient d'associer des essences aux exigences stationnelles proches qui demeureront complémentaires, capables de coexister harmonieusement même si elles n'ont pas obligatoirement le même âge d'exploitabilité.

• choisir une essence majoritaire dans chaque unité de gestion

L'essence majoritaire doit représenter au minimum 60% des plants. Elle donne de la lisibilité au projet puisque la sylviculture à mettre en place s'appuie sur ses besoins pour déterminer la nature et le rythme des travaux d'entretien et la périodicité des éclaircies.

Le mélange pied à pied

Il consiste à insérer une ou plusieurs essences minoritaires entre les plants de l'essence majoritaire.
Dans cette configuration, les essences d'accompagnement doivent présenter un développement similaire à celui de l'essence-objectif. La dynamique juvénile ainsi que la hauteur atteinte à l'âge adulte sont les principaux points à vérifier pour réussir ce type de boisement.

Ce modèle a parfois été source de déconvenue dans le passé, faute d'avoir respecté les principes évoqués (ou par manque de suivi).
Par exemple, une plantation de chêne pédonculé avec un mélange pied à pied de merisier a de forte chance de devenir une futaie pure de merisier car la croissance juvénile de ce dernier est très forte : il va rapidement dominer le chêne.

Exemples de mélanges pied à pied avec une essence de diversification

Futaie mélangée de douglas et d'épicéa de Sitka âgée d'une cinquantaine d'années – commune de Dingé (35).

Lisière de plantation mélangée de chêne rouge et de douglas – commune de Pacé (35).

Les associations possibles en mélange pied à pied

Essence majoritaire	Essence(s) minoritaire(s)
Chêne sessile	Hêtre
Chêne pédonculé	Charme
Chêne rouge d'Amérique	Châtaignier, Douglas, Pin laricio
Châtaignier	Douglas, Chêne rouge d'Amérique
Hêtre	Sapin pectiné, If
Douglas vert	Châtaignier, Épicéa de Sitka, Séquoia toujours vert, Thuya géant
Épicéa de Sitka	Douglas
Pin Laricio	Chêne rouge d'Amérique
Sapin pectiné	Hêtre

Le mélange par ligne entière

Il est préférable de l'employer dans le cas des mélanges culturaux où les essences de diversification jouent un simple rôle d'accompagnement de l'essence-objectif en favorisant sa conformation (fût plus élancé, branches basses plus fines, réduction de la proportion d'arbres fourchus).
Dans ce cas, l'essence de diversification joue un rôle de gainage, elle est appelée à être éliminée à plus ou moins long terme au cours des différentes éclaircies.
L'Institut pour le Développement Forestier (IDF) travaille sur ce thème depuis plusieurs années. Il en ressort que le bouleau, le charme ou l'aulne sont des essences d'accompagnement intéressantes pour ce genre de mélange.
L'encadrement de plusieurs lignes d'une essence-objectif par une ligne d'essence de diversification est également concevable pour constituer après sa suppression lors de la première éclaircie, le futur cloisonnement d'exploitation (chêne/charme ou douglas/épicéa ou chêne rouge/bouleau, etc…).
Ce type de mélange par ligne est fortement déconseillé dans les secteurs vallonnés ou à proximité d'habitations car son impact visuel reste fort.

Exemples de mélange par lignes entières

Plantation de peuplier UNAL en alternance avec des lignes d'aulnes glutineux – commune de Bonnemain (35).

Plantation mélangée après première éclaircie avec alternance de 3 lignes de chêne rouge et 1 ligne de merisier – commune de Pacé (35).

Les associations possibles en mélange par lignes

Essence objectif	Essence(s) de diversification
Chêne sessile	Bouleau
Chêne pédonculé	Charme, Bouleau, Saule
Chêne rouge d'Amérique	Charme, Merisier, Bouleau
Châtaignier	Douglas
Peuplier	Aulne glutineux, Saule blanc
Douglas vert	Épicéa de Sitka, Bouleau

Le mélange par bouquets

Il est le plus efficace dans la durée, notamment en cas d'introduction d'essences ayant des rythmes de croissance différents car c'est le meilleur moyen d'assurer la pérennité du mélange.

Pour cela, les bouquets de diversification, constitués d'une même essence, mais pouvant être de taille variable, doivent toutefois comporter au départ un nombre suffisant de plants pour qu'il en subsiste à terme.

L'idéal est de constituer des îlots de 9 à 16 arbres de l'essence secondaire.

L'installation des feuillus précieux (alisier, merisier, pommier, poirier,…) fonctionne bien avec cette technique à condition d'effectuer les travaux de tailles de formation et d'élagage nécessaires à leur bon développement.

Exemple de mélange par bouquets

Essence objectif	Essence(s) de diversification
Chêne sessile	Pin sylvestre, Alisier torminal, Poirier ou Pommier sauvage, Merisier
Chêne pédonculé	Tilleul à petites feuilles, Merisier
Chêne rouge d'Amérique	Pin sylvestre ou Pin Laricio, Merisier
Châtaignier	Douglas, Chêne rouge d'Amérique
Hêtre	Chêne sessile, Sapin pectiné
Cèdre de l'Atlas	Pin maritime, Pin parasol (littoral), Chêne vert (littoral)
Douglas vert	Châtaignier, Chêne rouge d'Amérique, Épicéa de Sitka, Séquoia toujours vert, Thuya géant
Épicéa de Sitka	Thuya géant, Cryptomère du Japon
Pin Laricio - Pin sylvestre	Chêne rouge d'Amérique
Pin maritime	Bouleau verruqueux

Plantation de chêne rouge (au premier plan) avec bouquets d'alisiers torminal (en arrière-plan) – Commune de la Fontenelle (35).

Pour en savoir plus sur ce thème, vous pouvez vous inscrire à la réunion organisée le mardi 25 septembre 2018 par le CRPF de Bretagne – Pays de la Loire dans le secteur de Chauvigné (35).

Vous trouverez également une information plus détaillée dans le guide des bonnes pratiques du programme Breizh Forêt Bois (page 16 à 20).

https://bretagne.cnpf.fr/n/breizh-foret-bois/n:933

La deuxième partie de ce sujet sur la gestion des peuplements mélangés constitués paraîtra dans le prochain numéro de cette revue.

Julien BLANCHIN - Eric SINOU
Techniciens CRPF

A la recherche d'un équilibre sylvo-cynégétique

Entretien avec Jacky PALLU

Jacky PALLU, pouvez-vous vous présenter à nos lecteurs ?
A côté de ma carrière professionnelle je suis, depuis toujours, passionné de chasse et de biologie animale. Pour approfondir mes connaissances sur ces thèmes, j'ai sillonné la France et suivi de nombreuses formations. Cela m'a permis d'être élu président de l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier (ADCGG) de l'Essonne. La forêt, les arbres, m'ont également toujours attiré et, au contact de propriétaires, d'experts forestiers et de professionnels j'ai essayé de comprendre comment fonctionnait une forêt sur le plan biologique et économique. Partagé pendant longtemps entre l'Ile-de-France et la Bretagne, je me suis établi en 2004, dans les Côtes d'Armor.

C'est à partir de 2006 que j'ai commencé à travailler activement avec la Fédération Départementale des Chasseurs des Côtes d'Armor (notamment avec le Président Méhauté) ainsi qu'avec les associations de chasses spécialisées. Je suis convaincu que la chasse peut être perçue positivement, si les chasseurs sont bien formés et s'ils pratiquent une chasse durable et raisonnée.

Comment avez-vous abordé cette question de l'équilibre forêt gibier ?
Tout a commencé en 2013. La question de la pression des animaux sur la forêt devenait un sujet délicat. Beaucoup de propriétaires se plaignaient d'avoir des dégâts. J'ai voulu examiner et analyser le problème par des rencontres informelles sur le terrain entre des forestiers, l'Association Nationale de Chasseurs de Grand Gibier (ANCGG), le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) et l'Institut national de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (IRSTEA) pour voir ce qu'il se passait et évaluer la situation. De ce travail est née l'idée d'une formation des chasseurs et forestiers sur ce sujet car les conséquences pour la forêt sont très coûteuses. J'ai alors contribué à la création d'un diaporama comme support de formation.
Ensuite, la Direction Départementale des Territoire et de la Mer (DDTM) des Côtes d'Armor s'est associée à cette démarche en apportant sa contribution et ses connaissances sur la gestion à la fois des jeunes boisements et des populations de cervidés. Avec tous ces partenaires, nous avons créé des outils pour d'une part suivre l'évolution des populations de cervidés et d'autre part mesurer leur impact sur les régénérations ou les plantations. A partir de ces données, l'étape suivante a été de générer un dialogue constructif pour traiter efficacement le problème.

Quand avez-vous été amené à travailler avec le CRPF et pourquoi ?
A l'occasion de diverses réunions (PEFC, Assises de la forêt bretonne …) j'ai pu présenter ces travaux et projets de formation au Directeur du CRPF de Bretagne et au Président de Courville. Ensuite, au cours d'une formation, j'ai été en contact avec Pierre Brossier, ingénieur en charge de ce sujet au CRPF, avec qui les échanges ont été très vite fructueux et concrets. Nos travaux ont, par la suite, été exposés au Conseil de Centre du CRPF. Celui-ci a validé cette méthode d'analyse des situations et des moyens d'action pour mieux gérer les populations de cervidés. Parallèlement, l'Office National des Forêts (ONF) a soutenu nos travaux.
A partir de là de très nombreuses visites de propriétés ont été faites conjointement entre forestiers et chasseurs pour répondre à la demande des propriétaires et des chasseurs et évaluer les cas particuliers. Après chaque constat, des décisions adaptées et efficaces permettant de rétablir une situation équilibrée ont été prises par l'ensemble des acteurs.

Concrètement, comment s'est déroulée la formation que vous appeliez de vos vœux ?
La collaboration forestier-Fédération des chasseurs 22, s'est concrétisée en mars 2015 par l'organisation d'une journée de formation à l'initiative de l'ANCGG. Cette journée était partagée entre session en salle le matin et exercices pratiques sur le terrain l'après-midi. Les 30 participants étaient aussi bien des forestiers que des chasseurs (propriétaires forestiers, chasseurs, ONF, techniciens de FDC des Côtes d'Armor et du Morbihan). En 2016, cinq autres journées, financées par le département des Côtes d'Armor dans le cadre de sa convention de partenariat avec le CRPF, ont été réalisées.

Comment en êtes-vous arrivé à la rédaction du Guide Pratique de l'équilibre forêt-gibier ?
A la demande des participants à ces formations. Ceux-ci ont souhaité que soit rédigé un document permettant d'expliquer la démarche, les méthodes et les moyens de traiter cette question d'équilibre. C'est ainsi que Pierre Brossier et moi-même, avons continué notre travail avec le soutien de la fédération des chasseurs des Côtes d'Armor. Cela a abouti à l'édition de ce guide qui a été présenté par l'ANCGG au niveau national et récompensé par le premier prix des « Honneurs de la Chasse Laurent Perrier Groupama ».

Une belle réussite couronnée par ce prix : n'est-ce pas l'arbre qui cache la forêt ?
Tout n'est pas résolu, mais c'est une reconnaissance importante qui valide la méthode. Certes, dans les Côtes d'Armor, l'essentiel des gros problèmes est atténué mais la gestion des unités de populations de l'espèce « cerf », à cheval sur plusieurs départements reste à mettre en place. Elle doit être partagée, ce qui sous-entend un suivi en commun de l'évolution de l'abondance (comptage nocturne), de la performance des animaux (mesure d'un os long et poids des jeunes), ainsi que la détermination globale du plan de chasse en fonction

des objectifs, avec ensuite la répartition par département, en quantité et en qualité. Les animaux passent d'un département à l'autre et les particularités locales peuvent être un frein important à la gestion d'une population. Il n'y a pas que le plan de chasse comme outils de gestion, beaucoup de choses interviennent. Chasseurs, forestiers et agriculteurs doivent travailler dans le bon ordre et s'écouter mutuellement.

Une suite à donner à cette consécration ?
Avec les 10 000€ du Prix Laurent Perrier Groupama, nous aimerions réaliser un film pédagogique sur l'équilibre forêt-gibier qui illustre le guide. Cette somme importante n'est pas suffisante pour un tel projet mais toujours avec l'esprit collaboratif, nous pourrions avoir le soutien du CNPF et pourquoi pas de la Maison de la chasse à Paris.

Propos recueillis par :

Pierre BROSSIER et Xavier GRENIE
Ingénieurs CRPF

Le guide est consultable sur le site du CRPF : *http://www.cnpf.fr/bretagne/n/reseaux-d-experimentations/n:820*

Le Contrat d'Objectifs et de Performance 2017-2021 :

Des objectifs ambitieux au service de la forêt privée

Le 2 février 2017, Stéphane LE FOLL, Ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Antoine d'AMÉCOURT, président du CNPF et Claire HUBERT, directrice générale du CNPF, ont signé le nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP) du Centre national de la propriété forestière (CNPF) pour la période 2017-2021.

Des objectifs ambitieux au service de la forêt privée
Pour le rendre plus lisible et en accentuer l'efficacité, ce contrat d'objectifs et de performance s'organise autour de 3 axes :

1- Améliorer la gestion durable en forêt privée pour mobiliser davantage de bois.
Pour cela, le CNPF s'appuiera sur le développement des documents de gestion durable, avec en priorité, le plan simple de gestion. Il favorisera tous types de regroupement, notamment les Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental Forestier (GIEEF). Le GIEEF, nouvelle forme de regroupement de la gestion, permet aux propriétaires d'assurer la gestion durable de leurs forêts de façon concertée pour une meilleure valorisation économique et technique.

Former pour améliorer la gestion des forêts.

2- Conduire le changement par l'innovation, le transfert des connaissances et le partenariat.
Techniques sylvicoles, équilibre sylvo-cynégétique, changement climatique, biodiversité… le CNPF par ses activités de recherche appliquée et de développement au bénéfice de la forêt, met au point des outils innovants et en assure la diffusion. Il est un des moteurs de l'innovation en forêt et peut ainsi, par l'intermédiaire des CRPF, mieux conseiller les forestiers dans leurs choix sylvicoles.

3- Adapter le fonctionnement du CNPF
Dans le cadre de la réforme territoriale, la mise en place des onze CRPF regroupés constituera les fondations de cet édifice rénové. En s'appuyant sur l'efficacité de son réseau territorial de proximité et des nouveaux Conseils des CRPF, le CNPF mettra en place une organisation adaptée pour répondre efficacement aux nouveaux contextes forestiers et aux objectifs du Programme National Forêt Bois.

Repères : les principaux objectifs nationaux chiffrés du contrat à l'horizon 2021
- 150 000 ha supplémentaires de forêts sous documents de gestion durable (Plan Simple de Gestion (PSG), Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS)…) agréés,
- 150 regroupements de propriétaires labellisés GIEEF,
- 2 250 visites de suivi des plans simples de gestion pour 200 000 ha relancés en gestion et plus de 4 000 visites/an de forêts pour conseiller de nouveaux propriétaires,

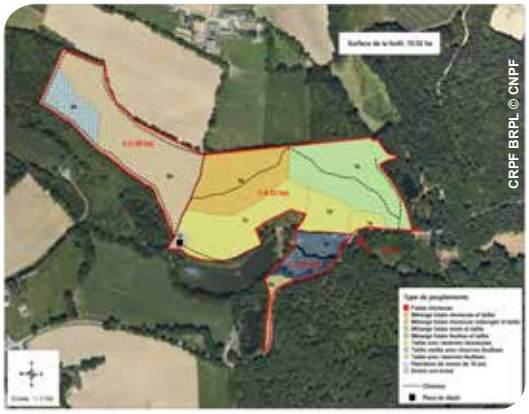

La carte des peuplements, outil de gestion.

- 80 000 ha/an de PSG agréés en conformité avec les réglementations environnementales (Natura 2000, sites classés…).

Principaux objectifs chiffrés pour le CRPF Bretagne – Pays de la Loire :
- Augmenter le taux de couverture des forêts sous DGD : 10 000 ha supplémentaires.
- Rénover les SRGS et mettre en place des itinéraires sylvicoles types pour les principales essences des deux régions.
- Formaliser la prise en compte des règlementations environnementales dans les DGD : développer les annexes vertes (N 2000 – Sites classés) et des fiches de recommandations environnementales.
- Augmenter la surface des PSG agréés sous règlementation environnementale : 5 000 ha supplémentaires.
- Mieux suivre l'application des PSG : 200 visites de PSG en cours d'application.
- Créer des GIEEF : 7 regroupements labellisés.

Christian WEBEN et Xavier GRENIÉ
Ingénieurs CRPF

La tempête de 1987, 30 ans après

Les enseignements d'une catastrophe

Déjà 30 ans ! Dans la nuit du 15 au 16 octobre 1987 un ouragan d'une force exceptionnelle (220 km/h sur la pointe Finistère) a balayé la Bretagne. Les dégâts matériels ont été considérables, et estimés à 23 milliards de francs (3.5 milliards d'€). La forêt a payé un très lourd tribut avec 50 000 ha ravagés, soit près de 20 % du massif breton. 15 000 ha ont été totalement détruits sur un axe Quimperlé-Avranches. 6.5 millions de m^3 ont été mis à terre soit l'équivalent de 10 années de production. Le sinistre a également eu des conséquences sur le secteur économique. Le marché a été engorgé par des volumes de bois considérables, entraînant une chute des cours du bois. Cet évènement majeur est cependant passé inaperçu dans l'actualité de l'époque, masqué par le krach boursier aux États-Unis.

Volis et chablis sur une futaie résineuse.

Une mobilisation de toute la filière...

Ce sont l'ensemble des acteurs qui ont œuvré pour retrouver une forêt productive.

L'État, la Région Bretagne, les 4 départements bretons ont mis en place des dispositifs d'aide à la reconstitution, à l'équipement des exploitants forestiers, au transport des bois.

Pendant une dizaine d'années, l'exploitation et les travaux de reconstitution ont été des activités essentielles. Les organisations professionnelles, le CRPF, les experts forestiers et les entreprises de reboisement ont accompagné les propriétaires forestiers pour faire renaître la forêt bretonne.

70 % des surfaces entièrement détruites (10 000 ha) ont été reboisées grâce à un dispositif financier conséquent couvrant jusqu'à 80 % du montant de la dépense. En 1996, au terme de cette période de reconstitution, les aides publiques versées aux propriétaires et aux entreprises ont atteint 110 MF (16,8 M€) répartis à hauteur de 75 MF pour l'État et 35 MF pour les collectivités territoriales.

Toutes ces actions ont servi de références aux autres régions de France qui ont subi plus tard le même type de catastrophe, en particulier en décembre 1999.

Des enseignements précieux

L'exploitation des bois après le sinistre est une priorité qu'il faut conduire le plus rapidement possible, même si le revenu de la coupe est souvent très amputé. La sortie des bois évite l'explosion des problèmes sanitaires et permet de retrouver un sol propice à la reconstitution artificielle ou naturelle.

Reconstitution réussie en châtaignier.

Cette dernière a souvent été négligée, faute de financements spécifiques alors qu'elle aurait pu donner de bons résultats.

Les travaux de remise en état du sol avant la plantation (dessouchage…) sont incontournables, lorsque les sols ont été bouleversés par le déracinement des arbres. Ils ont malheureusement souvent des effets négatifs entraînant une diminution de la fertilité du sol (tassement, …).

Cette phase de reconstitution a permis de redécouvrir les essences autochtones feuillues comme le châtaignier, bien adaptées aux conditions locales. Le choix du mélange dans le reboisement, accompagné par des interventions sylvicoles dynamiques permet de constituer des peuplements plus vigoureux mieux à même de résister aux aléas climatiques.

A l'issue de cette longue période de reconstitution, les forestiers bretons et leurs forêts ne sont plus tout à fait les mêmes.

David LE FERREC et Xavier GRENIÉ
Technicien et ingénieur CRPF

Vente des bois, automne 2017

La vente groupée de l'Association des Experts Forestiers de Bretagne s'est déroulée le 16 novembre 2017 à Iffendic (35).

62 lots de bois sur pied étaient proposés à la vente pour un volume total d'environ 50 000 m^3, dont l'essentiel concernait les essences résineuses : Epicéa de Sitka et Pins. Très peu d'invendus et de lots sans offre ces derniers concernant surtout le peuplier.

Ci-contre le tableau récapitulatif des prix obtenus au mètre cube sur pied pour des lots homogènes adjugés lors de cette vente.

Xavier GRENIÉ
Ingénieur CRPF

Essence	Besoins du marché*	Tendance par rapport aux dernières ventes	0.5 à 0.90 m3	0.91 à 1.5 m3	1.51 m3 et plus
Epicéa de Sitka	😃	→	39 à 45 € moyenne 42 €	39 à 43 € moyenne 42€	44 à 45 € moyenne 44 €
Pins maritime et sylvestre	😃	→	32 à 36 € moyenne 33 €	32 à 37 € moyenne 33 €	34 à 35 € moyenne 35 €
Douglas	😃	→	44 €**	61 €**	60 à 66 € moyenne 64 €
Châtaignier	😐	→	57 €**		
Peupliers	☹				41 €**

*Nombre d'offre par lot : 😃 5 offres et + 😐 2 à 4 offres ☹ 1 offre.

Maximum d'offres observé pour un lot : 9 offres

** Lot unique dans sa catégorie

LES BRÈVES

GROUPE RÉGIONAL CHÊNE ROUGE :

Dans le cadre d'un groupe de travail sur le Chêne rouge d'Amérique, le CRPF est à la recherche de parcelles homogènes d'une surface de 2 ha minimum, âgées de 15 à 25 ans, arrivant au stade de la première éclaircie. A l'occasion de cette première intervention, le CRPF souhaite tester différentes modalités d'exploitation (manuelle, mécanisée...) afin de déterminer la faisabilité technique et économique de chaque modalité. Pour plus de précisions sur le projet et pour vos propositions de terrains, merci de contacter Eric Sinou au 02.97.62.60.95, permanence le lundi.

OPÉRATION GROUPÉE D'ÉCLAIRCIE EN ILLE-ET-VILAINE

A l'image de l'opération lancée en 2010, le CRPF et le Syndicat des Forestiers Privés d'Ille-et-Vilaine proposent, à nouveau, aux propriétaires forestiers, de se regrouper afin de commercialiser au mieux leurs éclaircies. Cette opération concerne les boisements résineux et les plantations feuillues situées dans un rayon de 20 km autour de COMBOURG et PIPRIAC.
Pour tout renseignement, contactez :
Julien BLANCHIN (secteur COMBOURG) : 06.18.44.72.19 et Jean-Marc CARREAU (secteur PIPRIAC) : 06.18.44.72.01.

PASSAGE DU GROUPE « TRAITEMENTS IRRÉGULIERS » EN BRETAGNE

Le groupe de travail national « traitements irréguliers » de l'IDF a tenu sa session technique en Bretagne où il n'était pas venu depuis 10 ans. Tournée très riche de 2 jours durant laquelle le groupe a apprécié le dynamisme sylvicole déployé en Bretagne. Le premier jour a été consacré aux peuplements irréguliers de châtaignier sur lesquels le CRPF de Bretagne s'est beaucoup investi. Le deuxième jour a permis de revoir des peuplements de pins étudiés lors de la précédente tournée et de parler des difficultés à maintenir cette essence en traitement irrégulier.

PREMIER CAS DE PHYTOPHTHORA RAMORUM SUR LE MÉLÈZE EN BRETAGNE

En mai 2017 le Département Santé des Forêts (DSF) a identifié pour la première fois Phytophthora ramorum sur un peuplement de Mélèze du Japon dans le centre Finistère. Ce pathogène est observé en Angleterre depuis 2009 et a occasionné des mortalités importantes. Les symptomes observés sont des descentes de cimes, mortalité de branches, jaunissement et rougissement des aiguilles.
Si vous constatez de tels symptômes dans vos plantations, contactez les correspondants observateurs du DSF en Bretagne.
En attendant de plus amples analyses, il est prudent de s'abstenir d'utiliser cette essence dans les reboisements.
Coordonnées des correspondants DSF en Bretagne : http://www.cnpf.fr/bretagne/n/sante-des-forets/n:819

LE CRPF BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE ET SES PARTENAIRES RÉCOMPENSÉS POUR LEURS TRAVAUX SUR L'ÉQUILIBRE FORÊT-GIBIER

© OWEIDEMANN-GAMEFAIR

Le collectif cerf des Côtes d'Armor, fruit du regroupement du CRPF Bretagne - Pays de la Loire, de la Fédération Départementale des Chasseurs et de l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier a reçu le 1er prix des « Honneurs de la Chasse Laurent Perrier Groupama » lors du Game Fair, le 25 juin dernier en Sologne.
Ce prix récompense les initiatives d'une nouvelle génération d'utilisateurs de la nature, chasseurs de grand et de petit gibier, en matière d'aménagement du territoire et de préservation de la biodiversité, tout en impliquant la responsabilité de tous les utilisateurs du milieu naturel, favorisant ainsi la reconnaissance d'une chasse éthique et exemplaire.
Après plus de 3 années de travail, le collectif a rédigé un guide pratique de l'équilibre Forêt-Gibier et élaboré une démarche qui permet aux partenaires forestiers et chasseurs de restaurer ou de conserver l'équilibre Forêt-Gibier d'un territoire.

FORMATION FOGEFOR DOUGLAS

Le CRPF Bretagne - Pays de la Loire organise un cycle de formation sur le Douglas au printemps 2018 dans le Finistère sur la base de 4 journées.
Pour plus de renseignements, contacter David LE FERREC technicien du CRPF - 06 98 52 58 75 david.leferrec@crpf.fr

INSECTES ET FORÊT : DES RELATIONS COMPLEXES ET ESSENTIELLES

Ce guide, réalisé par Gilles Pichard, offre sur le monde des insectes forestiers un autre regard, reléguant au second plan les à priori pour cet univers méconnu et les craintes inspirées par les insectes ravageurs. Comme les autres guides de la même collection (Champignons et Oiseaux), il consacre un large volet aux conseils sylvicoles destinés à l'équilibre entre insectes et forêt.
80 pages, format A4.
Pour vous procurer cet ouvrage, suivre le lien : http://www.foretpriveefrancaise.com/publications/voir/636/n:541
ou envoyer un courriel à l'adresse suivante : idf-librairie@cnpf.fr

LE CRPF BRETAGNE - PAYS DE LA LOIRE DÉMÉNAGE SES LOCAUX DE RENNES

Après 40 ans de présence au 8 place du Colombier à Rennes, le CRPF déménage ses bureaux au 101A avenue Henri Fréville 35200 RENNES dans de nouveaux locaux. Le quartier Fréville est une zone d'activité importante qui regroupe plusieurs partenaires Interprofession Abibois, ADEME, Collectivités locales… Ce quartier bénéficie d'une excellente accessibilité avec la présence immédiate d'une station de métro et un accès direct à la rocade Sud de Rennes.
Le CRPF s'installera dans ses nouveaux locaux le 1er février 2018. Les coordonnées téléphoniques sont inchangées.

BULLETIN DES SYLVICULTEURS BRETONS

Ce numéro 84 est le dernier, il sera remplacé en 2018 par une nouvelle revue commune Bretagne - Pays de la Loire avec une nouvelle présentation.

CAMILLE QUEINNEC, INGÉNIEURE AU CRPF a été récompensée par le prix 2017 de la fondation Xavier BERNARD pour son mémoire de fin d'étude sur la restauration minérale des sols réalisé en 2016 avec le CETEF des Côtes d'Armor et le CRPF Bretagne.

PROGRAMME DES RÉUNIONS FORESTIÈRES 2018

extrait des réunions organisées en Bretagne

Dates	Lieux	Animateurs	Thèmes
Jeudi 22 février	Plemet (22)	JP. DROUGARD	Les éclaircies des plantations de feuillues
Jeudi 15 mars	Langolen (29)	D. LE FERREC	Gestion des futaies résineuses
Mercredi 21 mars	Ploërmel (56)	E. SINOU	Conduite des plantations de châtaignier avec exercice de martelage
Mardi 17 avril	St-Gilles Vieux Marché (22)	JP. DROUGARD	De l'intérêt des cloisonnements d'exploitation en forêt
Vendredi 04 mai	Locmaria-Berrien (29)	D. LE FERREC	Mise en valeur d'une propriété, découvrir le potentiel de son bois
Jeudi 24 mai	Thorigné-Fouillard (35)	J. BLANCHIN	Renouvellement des peuplements de chênes
Mercredi 20 juin	Molac (56)	P. BROSSIER	Les insectes : alliés ou ennemis de la forêt ?
Jeudi 6 septembre	Monts d'Arrée (29)	T. VARQUET	Concevoir son projet de reboisement après une coupe de résineux dans le cadre de la CFT du PNRA*
Mardi 25 septembre	Chauvigné (35)	J. BLANCHIN	Création et gestion d'un peuplement mélangé
Jeudi 11 octobre	L'Hermitage-Lorge (22)	T. VARQUET	Utiliser un GPS en forêt
Mardi 13 novembre	Lanvaux (56)	N. DUVAL	L'amélioration des peuplements feuillus naturels
Vendredi 30 novembre	La Dominelais (35)	JM. CARREAU	Le Cèdre de l'Atlas

**Charte Forestière de Territoire du Parc Naturel Régional d'Armorique*

Les réunions se déroulent l'après-midi sauf mention contraire.
Inscrivez-vous aux réunions qui vous intéressent en retournant le coupon-réponse du dépliant joint à la présente revue.

CONTACT

Valérie VILLAIN - 02 99 30 00 30 - valerie.villain@crpf.fr
vous pourrez également vous inscrire en ligne ***http://www.cnpf.fr/bretagne/***

BULLETIN DE LIAISON DES SYLVICULTEURS BRETONS

Directeur de la publication : Arnaud GUYON
Comité de rédaction : Julien BLANCHIN, Marine BOUVIER, Pierre BROSSIER, Michel COLOMBET, Jean-Pierre DROUGARD, Xavier GRENIÉ, David LE FERREC, Eric SINOU, Valérie VILLAIN.

CRPF Bretagne - Pays de la Loire
8 Place du Colombier- 35000 RENNES
Tél. 02 99 30 00 30 - Courriel : bretagne@crpf.fr

Tirage : 6000 exemplaires - Imprimerie Le Galliard
Papier issu de Forêts gérées durablement

Ce bulletin est adressé gratuitement aux propriétaires forestiers de plus de 4 ha de bois, sur la base des informations cadastrales transmises au CRPF. Si vous ne souhaitez plus le recevoir ou accéder aux données vous concernant, merci d'en faire la demande écrite au siège du CRPF en indiquant vos noms et coordonnées.